



Capsule d'information

À l'intention des agents et fournisseurs

Approbation du visuel de vos produits pour les promotions

Afin de nous assurer d'avoir le bon visuel des produits lors des promotions, nous vous demandons de procéder à la validation du visuel de la bouteille qui sera mis de l'avant dans les divers outils promotionnels (circulaire, encart, PLV), et ce, à compter de la P06-2017 (13 août 2017).

Ainsi, dès la réception de votre confirmation préliminaire, vous devrez vous assurer que le visuel de votre produit sur SAQ.com est bien celui qui sera commercialisé dans le réseau au moment de la promotion. Nous vous rappelons que le positionnement qu'occupera votre produit dans la promotion n'est pas indiqué dans la confirmation préliminaire et que seuls les produits assurés d'avoir une visibilité sont les *vedettes*, *majeurs*, *spiritueux plus* et quelques *standards plus*, à la discrétion de la SAQ.

Si le produit a fait l'objet d'un changement d'habillage ou si une mise à jour du visuel est requise, veuillez prendre connaissance des procédures [Changement d'habillage](#) et [Mise à jour photo dans SAQ.COM](#). Il est très important de nous spécifier lors de votre demande si le produit a été sélectionné pour une parution dans une circulaire ou encore pour une promotion en succursale, en nous indiquant pour quelle date, afin que nous puissions prioriser les prises de photo à notre studio interne.

Nous devons avoir accès au bon visuel de la bouteille **au moins 11 semaines avant le début de la promotion ou de la circulaire** (voir la date pour chaque promotion dans l'échéancier opérationnel disponible dans PromoPunch).

Si vous devez nous envoyer une photo de votre produit, à l'adresse sara@saq.qc.ca, voici les spécifications techniques qui doivent être respectées :

- Résolution minimum: 300 dpi
- La taille de la photo doit être de 1000 pixels de large x 1500 pixels de haut (pour les bouteilles de vin). Voir le [tableau des normes à respecter](#).
- Bouteille prise sur fond transparent
- Le produit doit avoir été détourné (clipping path) et le fond de l'image autour de la bouteille (soit à l'extérieur du clipping path) doit être complètement retiré
- La photo des bouteilles doit être prise à angle droit soit à la hauteur des yeux et non en plongée ou en contre-plongée
- S'il y a lieu, la photo des boîtes et emballages doit être prise avec un léger angle du côté droit ou du côté gauche, de façon à percevoir la dimension et la profondeur
- L'information inscrite sur l'habillage doit être lisible
- L'image doit être exempte de trame d'impression

Notez qu'il n'y aura aucune prise de photo dans le cas où le changement d'habillage est relatif à l'ajout d'un autocollant sur la bouteille pour donner une note obtenue dans un concours ou un magazine ou encore pour identifier l'agence qui représente le produit.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),
par courriel à sara@saq.qc.ca ou par téléphone au 514 254-2711.